

STELLA-JONES INC.

POLITIQUE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Stella-Jones Inc. (“SJI” ou la “Société”) s'engage à mener des opérations durables et à protéger la santé humaine et l'environnement naturel. La Société est sensible aux répercussions environnementales de ses activités et assume la responsabilité de mettre en place toutes les mesures raisonnables afin de préserver et de protéger l'environnement.

De plus, la Société tient fermement à la santé et la sécurité de ses employés et s'engage à créer un milieu de travail sain et sécuritaire. À cette fin, la Société met l'accent sur l'amélioration continue d'un milieu de travail exempt d'accidents au moyen d'une administration attentive, d'éducation, de formations et de conception adéquates et de l'entretien approprié de ses installations et de son équipement.

Pour mettre en œuvre sa Politique en matière d'environnement, de santé et de sécurité, la Société a entreprise:

- de construire et d'exploiter ses installations conformément à l'ensemble des lois et règlements applicables qui prévoient la protection de l'environnement, des employés et du public;
- d'agir de manière proactive par la formation de la direction et de ses employés afin de prévoir les problèmes;
- de suivre des pratiques de gestion exemplaires afin de promouvoir la protection de l'environnement et la santé et la sécurité des employés;
- de s'assurer que chaque employé est adéquatement formé, responsable et imputable au sein de son secteur de travail dans le cadre de ses fonctions, le tout conformément à la politique en matière d'environnement, de santé et de sécurité de SJI;
- de réagir à des préoccupations légitimes qui sont portées à son attention et de participer activement avec les intéressés à comprendre la problématique liée à l'environnement, ainsi qu'à la santé et à la sécurité et d'élaborer des solutions environnementales efficaces;
- d'encourager la recherche pour approfondir les connaissances sur l'impact environnemental et les bénéfices des activités de l'industrie en vue d'améliorer les technologies de traitement;
- de faire rapport régulièrement au comité d'environnement, santé et sécurité et au conseil d'administration en regard de l'application de la présente politique, y compris un examen des activités et installations de la Société en vue d'assurer la conformité.

Approuvée par le conseil d'administration le 12 décembre 2023.